



AVIS AUX ETUDIANTS

Objet : Assurance Maladie Obligatoire

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 12-116 portant objet sur l'Assurance Maladie Obligatoire au profit des étudiants inscrits dans les établissements universitaires au titre de l'année 2017-2018, il est porté à la connaissance des étudiants concernés que pour bénéficier de ce programme, ils sont tenus de compléter l'imprimé destiné à cet effet téléchargeable à partir des liens ci-après *, le faire légaliser auprès des autorités compétentes et le déposer dans le délais prescrits auprès du service de scolarité et ce au plus tard le **30 novembre 2017**.

* <http://cme.enssup.gov.ma/>

Pour plus d'informations, prière de consulter les liens suivants :

<https://www.youtube.com/watch?v=7m5UZizEVCA>